

## PUD DE LA COMMUNE DU MONT-DORE

### 4 - LISTE DES SERVITUDES

*Les documents 4-1 à 4-12 sont dans la chemise à rabat IV-Servitudes 1/2*

*Les documents 4-13 à 4-14 sont dans la chemise à rabat IV-Servitudes 2/2*

#### **4-1 Zones à risques de mouvements de terrain**

- *Rapports n° BRGM/RP-70345-FR DIMENC SGNC-2020(07) de novembre 2020 et n° BRGM/RP-70346-FR DIMENC SGNC-2022(05) de mars 2022.*

#### **4-2 Zones inondables**

- *Rapport de présentation Carte des risques zones inondables - Mont-Dore, 2013.*
- *Rapport de présentation de l'étude HYDREX du 5 novembre 1991 (La Coulée).*
- *Atlas des cartes d'inondabilités potentielles. Commune du Mont-Dore, juin 2003.*
- *Etude Hydraulique de la commune du Mont-Dore, SOGREAH, février 2006.*
- *Etude hydraulique complémentaire sur le Thabord à Saint-Michel, commune du Mont-Dore. SOGREAH, juillet 2006.*
- *ZONE UAC, centre-ville à Boulari - Mise à jour des aléas inondation, SOGREAH, novembre 2007.*
- *Etudes hydrauliques concernant les zones inondables de la commune du Mont-Dore - Secteur Saint-Louis. SOPRONER, mars 2010.*
- *Etudes hydrauliques complémentaires SOGREAH validées par la DEPS en 2010.*
- *Etudes SOPRONER des zones inondables du lotissement industriel de La Coulée validées par la DEPS en 2011.*
- *Etude de cartographie de la zone inondable de la Coulée de novembre 2012 - Province-Sud / ARTELIA.*
- *Etude d'actualisation et de consolidation des zones inondables sur la Coulée et la Lembi - EGIS, mai 2015.*
- *Rapport - Etude des zones inondables sur le Creek Lucky - GINGER SOPRONER, novembre 2015.*

- *Rapport - Etude hydraulique - Aléas inondation Creek Namié à Robinson- GINGER SOPRONER, janvier 2016.*
- *Yahoué-Conception - Etude d'actualisation des zones inondables et d'aménagement hydraulique - ISL Ingénierie, novembre 2019.*

#### **4-3 Code de l'environnement de la province Sud**

*Délibération n° 25-2009/APS du 20 mars 2009 relative au Code de l'environnement de la province Sud.*

#### **4-4 Aires de protection de l'environnement**

##### **Création des réserves forestières du Sud**

*Arrêté n° 72-395/CG du 17 août 1972 instituant dans la région de Yaté et Prony 7 périmètres de protection à l'intérieur desquels sont interdites la prospection, la recherche et l'exploitation minières (périmètres dits « Réserves Forestières du Sud n° 1 à 7 »).*

##### **Aires protégées du titre I du livre II du Code de l'environnement de la province Sud – Protection du patrimoine naturel**

- **Au titre des réserves naturelles**

- La réserve naturelle du Cap N'Dua  
*Article 213-1*
- La réserve naturelle de la Forêt Nord  
*Article 213-2*
- La réserve naturelle du Pic du Grand Kaori  
*Article 213-3*
- La réserve naturelle du Pic du Pin  
*Article 213-4*
- La réserve naturelle de la Forêt Cachée  
*Article 213-7*
- La réserve naturelle de la Vallée de la Thy  
*Article 213-11*
- La réserve naturelle saisonnière de Grand Port  
*Article 213-20*

- La réserve naturelle de l'Aiguille de Prony  
*Article 213-21*
- La réserve naturelle de l'Ile Bailly  
*Article 213-27*
- **Au titre des aires de gestion durable des ressources (AGDR)**
  - L'aire de gestion durable des ressources des Bois du Sud  
*Article 214-2*
  - L'aire de gestion durable des ressources de l'Ile Casy  
*Article 214-3*
- **Au titre des parcs provinciaux**
  - Le parc provincial de la Rivière Bleue  
*Articles 215-1 et 215-2*
  - Le parc du Grand Lagon Sud  
*Article 215-12*

#### **4-5 Régime des eaux et servitudes de marchepied destinées à l'entretien et à la surveillance des cours d'eau**

- Réglementation du régime et de la lutte contre la pollution des eaux en Nouvelle-Calédonie.  
*Délibération A.T. n° 105 du 9 août 1968.*
- Arrêté rendant exécutoire la délibération n° 105 du 9 août 1968 réglementant le régime et la lutte contre la pollution des eaux en Nouvelle-Calédonie.  
*Arrêté n° 2117 du 16 août 1968.*
- Arrêté rendant exécutoire la délibération n° 291 du 17 décembre 1970 modifiant et complétant la délibération n° 105 du 9 août 1968.  
*Arrêté n° 2955 du 22 décembre 1970.*

#### **4-6 Réglementation minière**

- **Activités minières**

Les activités minières sont régies par la loi du pays n° 2009-6 du 16 avril 2009 relative au Code minier de la Nouvelle-Calédonie.

- **Activités minières interdites**

Mont-Dore.

*Arrêté n° 75-461/CG du 13 octobre 1975.*

- **Activités minières réglementées**

Région Tontouta-Baie des Pirogues (Païta-Dumbéa-Mont-Dore).

*Arrêté n° 75-461/CG du 13 octobre 1975.*

## **4-7 Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)**

- **ICPE à hauts risques industriel et chronique**

- Goro Nickel SAS, usine de traitement de minerai de nickel et de cobalt à la « Baie Nord ».

*Arrêté n° 1467-2008/PS du 9 octobre 2008 autorisant la société Goro Nickel SAS à l'exploitation d'une usine de traitement de minerai de nickel et de cobalt sis « Baie Nord » - commune du Mont-Dore, d'une usine de préparation du minerai et d'un centre de maintenance de la mine sis « Kwé Nord » - commune de Yaté.*

- **ICPE à haut risque industriel**

- Goro Nickel SAS, installations portuaires de Goro en baie de Prony.

*Arrêté n° 891-2007/PS du 13 juillet 2007 autorisant la société Goro Nickel SAS à exploiter les installations portuaires de Goro en baie de Prony - commune du Mont-Dore.*

- **ICPE à haut risque chronique**

- Prony Energies SAS, centrale électrique au charbon au lieu-dit « Goro ».

*Arrêté n° 1532-2005/PS du 21 novembre 2005 autorisant la société Prony Energies SAS à exploiter une centrale électrique au charbon sur le lot n° 49 section Prony-Port Boisé, au lieu-dit « Goro », commune du Mont-Dore.*

- SARL Paddock Creek, élevage de volailles à La Coulée.

*Arrêté n° 2441-2014/ARR/DENV du 18 septembre 2014 autorisant l'exploitation d'un élevage de volailles, présentée par la Sarl Paddock Creek, commune du Mont-Dore.*

*Arrêté n° 385-2016/ARR/DENV du 9 mars 2016 portant modification de l'arrêté n° 2441-2014/ARR/DENV du 18 septembre 2014 fixant les prescriptions techniques applicables à l'élevage de volailles de la Sarl Paddock Creek, sur la commune du Mont-Dore.*

## **4-8 Régime et lutte contre la pollution des eaux**

- **Cadre réglementaire**
  - *Délibération de l'Assemblée Territoriale n° 105 du 9 août 1968 réglementant le régime et la lutte contre la pollution des eaux en Nouvelle-Calédonie.*
  - *Délibération du Congrès n° 127/CP du 26 septembre 1991 relative à l'administration des intérêts patrimoniaux et domaniaux du Territoire.*
  - *Délibération du Congrès n° 238/CP du 18 novembre 1997 portant délégation de gestion des cours d'eau aux provinces Nord et Sud.*
- **Périmètres de protection des eaux autour des captages**
  - *Arrêté n° 70-078/CG du 19 mars 1970 déclarant d'utilité publique la création de périmètres de protection pour l'alimentation en eau potable de La Coulée et Plum (Commune du Mont-Dore).*
  - *Arrêté n° 70-465/CG du 3 décembre 1970 déclarant d'utilité publique la création de périmètres de protection sur le Territoire de la Commune du Mont-Dore pour l'alimentation en eau de Robinson-Conception, Saint-Louis et le Mont-Dore modifié par arrêtés n° 72-078/CG du 10 février 1972 et n° 2022-2379/GNC du 12 octobre 2022 portant suppression des périmètres de protection des eaux autour des captages du creek Jack, du creek Martin et du mont Goumba, sur la commune du Mont-Dore.*
  - *Arrêté n° 71-074/CG du 4 février 1971 déclarant d'utilité publique la création de périmètres de protection et la réfection de l'adduction pour l'alimentation en eau potable de la tribu Ouara (île Ouen).*
  - *Arrêté n° 71-271/CG du 1<sup>er</sup> juillet 1971 déclarant d'utilité publique les travaux de renforcement du réseau d'adduction d'eau de Saint-Louis, Saint-Michel, Robinson, La Conception et Yahoué, la création de périmètres de protection pour la conservation de la qualité des eaux pour l'alimentation en eau potable de Robinson, les travaux de renforcement du réseau d'adduction d'eau du Mont-Dore et l'alimentation en eau potable du lotissement SCHOHN (Municipalité du Mont-Dore).*
  - *Arrêté n° 77-433/CG du 8 novembre 1977 déclarant d'utilité publique la création de périmètres de protection pour la conservation des eaux du creek Oué Kato et les travaux d'alimentation en eau potable de Saint-Louis (municipalité du Mont-Dore).*
  - *Arrêté n° 78-065/CG du 28 février 1978 déclarant d'utilité publique la création de périmètres de protection pour la conservation des eaux des sources du Col de*

*Plum, et des travaux de prélèvements de ces eaux pour le renforcement du réseau d'alimentation en eau potable de Plum (Municipalité du Mont-Dore).*

- *Arrêté n° 2013-2727/GNC du 1<sup>er</sup> octobre 2013 portant détermination des périmètres de protection des eaux autour du captage de Kaddour, sur la commune du Mont-Dore, et fixant les prescriptions applicables à l'intérieur des périmètres.*
- *Arrêté n° 2015-1407/GNC du 21 juillet 2015 portant détermination des périmètres de protection des eaux autour du captage de Lembi, sur la commune du Mont-Dore, et fixant les prescriptions applicables à l'intérieur des périmètres.*
- *Arrêté n° 2018-345/GNC du 20 février 2018 déclarant d'utilité publique les périmètres de protection des eaux autour des captages de Schohn 1 et 2, sur la commune du Mont-Dore, et fixant les prescriptions applicables à l'intérieur des périmètres.*
- *Arrêté n° 2019-1073/GNC du 23 avril 2019 déclarant d'utilité publique les périmètres de protection des eaux autour du captage de Port-Boisé, sur la commune du Mont-Dore, et fixant les prescriptions applicables à l'intérieur des périmètres.*

#### **4-9 Sites naturels et monuments historiques classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire**

*Délibération n° 14-90/APS du 24 janvier 1990 relative à la protection et à la conservation du patrimoine dans la province Sud.*

- **Sites naturels**

- La plage du Mont-Dore  
*Arrêté n° 143/PS du 20 juin 1956 portant classement du site à caractère pittoresque dénommé Plage du Mont-Dore.*
- Les pétroglyphes  
*Arrêté n° 73-104/CG du 19 février 1973 portant classement des pétroglyphes de Nouvelle-Calédonie.*

- **Monuments historiques**

- L'Eglise d'Ouara (Île Ouen)  
*Arrêté n° 1393-93/PS du 16 septembre 1993 portant classement au titre des monuments historiques de l'Eglise d'Ouara à l'Île Ouen.*
- Les bâtiments et monuments du lieu-dit « La Forestière »

*Arrêté n° 822-99/PS du 11 juin 1999 portant inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques des bâtiments et monuments situés sur la propriété des époux David Graham LOS, baie des Pirogues, Mont-Dore.*

- La chapelle Sainte Jeanne d'Arc dite « Chapelle des Américains »  
*Arrêté n° 457-2006/PS du 16 mai 2006 portant classement au titre des monuments historiques de la chapelle Sainte Jeanne d'Arc dite « Chapelle des Américains », sise à Plum, commune du Mont-Dore.*
- Le village de Prony  
*Arrêté n° 1468-2008/PS du 9 octobre 2008 portant inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques des bâtiments du village de Prony, commune du Mont-Dore.*
- Les bâtiments anciens de la mission de Saint-Louis  
*Arrêté n° 1470-2008/PS du 9 octobre 2008 portant classement au titre des monuments historiques des bâtiments anciens de la mission de Saint-Louis, commune du Mont-Dore.*
- L'ancienne briqueterie du Vallon-Dore  
*Arrêté n° 601-2010/ARR/DC du 5 octobre 2010 portant classement au titre des monuments historiques de l'ancienne briqueterie du Vallon-Dore, commune du Mont-Dore.*
- Les vestiges de l'exploitation forestière de Port Boisé  
*Arrêté n° 2161-2012/ARR/DC du 3 octobre 2012 portant inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques des vestiges de l'exploitation forestière de Port Boisé situés en terre coutumière sur le lot n° 46 de la section Prony-Port Boisé, commune du Mont-Dore.*
- Le phare du cap N'Dua  
*Arrêté n° 917-2013/ARR/DC du 22 avril 2013 portant inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques du phare du cap N'Dua, commune du Mont-Dore.*
- La source thermale de la baie des Kaoris  
*Arrêté n° 926-2013/ARR/DC du 22 avril 2013 portant inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de la source thermale de la baie des Kaoris, commune du Mont-Dore.*
- L'ancienne gendarmerie de Plum  
*Arrêté n° 580-2014/ARR/DC du 24 mars 2014 portant inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de l'ancienne gendarmerie de Plum, section Plum, commune du Mont-Dore.*
- Les façades et la toiture de la ferme école de Yahoué

*Arrêté n° 2537-2014/ARR/DC du 24 mars 2015 portant inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques des façades et de la toiture de la ferme école de Yahoué, sise 29 rue de l'Astrolabe, sur le lot n° 280, section Pont-des-Français, commune du Mont-Dore.*

#### **4-10 Servitudes électriques et radioélectriques**

- **OPT : les centres de réception radioélectrique**

- Site du Mont-Dore central.

*Arrêté n° 2972 du 18 octobre 1977 portant classement de centres de réception radioélectrique exploités par l'Office des Postes et Télécommunications de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.*

- Site d'Oungone.

*Arrêté n° 3058 du 22 juin 1988 portant classement de centres de réception radioélectrique exploités par l'Office des Postes et Télécommunications de la Nouvelle-Calédonie.*

- **OPT : les servitudes radioélectriques**

- Site du Mont-Dore central.

*Arrêté n° 395 du 27 février 1978 fixant l'étendue des zones et des servitudes dans l'intérêt des réceptions radioélectriques des centres de l'Office des Postes et Télécommunications : « Point 116 Nouméa » - « Mont-Dore Central ».*

- Site d'Oungone.

*Arrêté n° 2044 du 25 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et approuvant les servitudes dans l'intérêt des transmissions radioélectriques d'Oungone OPT.*

- **ENERCAL**

- Distribution et exploitation de l'énergie électrique en Nouvelle-Calédonie.

*Décret du président de la République du 10 novembre 1909 sur les distributions d'énergie électrique en Nouvelle-Calédonie.*

*Arrêté du gouverneur n° 10 du 08 janvier 1946 fixant la forme des enquêtes, les formes d'instruction des projets et de leur approbation, l'organisation du contrôle, de la construction, de l'exploitation, des concessions, relatives à la police et à la sécurité pour la construction, la distribution et l'exploitation de l'énergie électrique en Nouvelle-Calédonie.*

- Servitudes d'appui, de passage et d'ébranchage de la ligne électrique de 150 kV.

*Arrêté n° 2018 du 19 octobre 1994 portant ouverture d'une enquête relative à l'établissement des servitudes d'appui, de passage et d'ébranchage nécessaires à la construction et à l'exploitation de la ligne électrique 150 kV Yaté/Ducos,*

*tronçon La Coulée/Cité de Saint Quentin dans les communes de Nouméa et du Mont-Dore.*

- Prescriptions générales appliquées aux lignes de transport et de distribution d'énergie électrique (documentation ENERCAL).

<b>OUVRAGES EXISTANTS</b>		<b>N°</b>	<b>Date</b>
150 KV YATE - DUCOS simple terne Tronçon YATE - DEUX TETONS	DUP servitudes	N°2993T N°1703T	23/07/92 21/04/93
150 KV YATE - DUCOS simple terne Tronçon DEUX TETONS - LA COULEE	DUP servitudes	N°2993T N°237T	23/07/92 21/01/94
150 KV YATE - DUCOS simple terne Tronçon LA COULEE - SAINT-QUENTIN	DUP servitudes	N°1216 N°729T	09/07/94 13/02/94
150 KV PRONY - DUCOS simple terne Tronçon PRONY - LA COULEE	DUP servitudes	N°468 N°2008-969/GNC	21/06/02 26/02/08
150 KV PRONY - DUCOS simple terne Tronçon LA COULEE - DUCOS	DUP servitudes	N°468 N°2011-2011/GNC	21/06/02 05/09/11
33 KV DUCOS - MONT-DORE simple terne	DUP servitudes	N°1700 N°85-44/CM	03/07/84 30/01/85

#### **4-11 Servitudes militaires**

*Arrêté du ministère de la défense du 24 janvier 1996 classant en deuxième catégorie le centre de réception radioélectrique du camp militaire de Plum - CCT n° 988-08-001.*

#### **4-12 Amiante**

*Cartographie des terrains potentiellement amiantifères (mars 2010).*

#### **4-13 Plans des risques naturels**

*PR\_01\_RISQUES\_COMMUNE  
 PR\_02\_RISQUES\_NORD  
 PR\_03\_RISQUES\_SUD  
 PR\_04\_RISQUES\_YAHOUÉ-ROBINSON  
 PR\_05\_RISQUES\_ROBINSON-SAINT-MICHEL  
 PR\_06\_RISQUES\_SAINT-LOUIS  
 PR\_07\_RISQUES\_LA\_COULEE  
 PR\_08\_RISQUES\_LA\_COULEE-MOUIRANGE  
 PR\_09\_RISQUES\_VALLON-DORE  
 PR\_10\_RISQUES\_MONT-DORE\_SUD  
 PR\_11\_RISQUES\_PLUM\_1  
 PR\_12\_RISQUES\_PLUM\_2*

#### **4-14 Plans des servitudes**

*PS\_01\_SERVITUDES\_COMMUNE*

*PS\_02\_SERVITUDES\_NORD*

*PS\_03\_SERVITUDES\_SUD*